

Votre projet doit faire l'objet d'une concertation sous l'égide de la CNDP ?

**Qui fait quoi ?
Qu'attend-on de vous ?
Comment aborder
cette procédure ?**

Conseil des maîtres d'ouvrage
pour anticiper les exigences
et animer un dialogue utile.



La CNDP, les garants et vous des rôles à comprendre.

La CNDP veille au droit à l'information et à la participation.
Elle ne délivre pas l'autorisation du projet.

Les garants sont indépendants. Ils veillent à la qualité
du processus, sans avis favorable ou défavorable sur le projet.

Vous, maître d'ouvrage, portez le projet, organisez la concertation
préalable et répondez aux questions et aux enseignements du
dialogue.



« Va-t-on devoir discuter l'opportunité du projet ? »

Oui. La concertation préalable permet de débattre du besoin, des objectifs, des impacts et des alternatives.

Un débat argumenté pour éclairer les choix mais la concertation n'est pas un référendum sur le projet.

Cela demande de pouvoir expliquer pourquoi vous portez ce projet ici et maintenant, pourquoi ces choix et quelles options ont été examinées.



Nous vous aidons à étayer votre position, à examiner les arguments et à apprécier les implications des propositions.

« Mais les études ne sont pas terminées ... »

**Distinguer les acquis. Expliquer les incertitudes.
Préparer les réponses.**

La concertation intervient en amont, alors que des choix
et des études restent ouverts.

L'enjeu est de disposer d'un dossier suffisamment étayé,
accessible et transparent sur les incertitudes.



**Nous identifions les informations attendues, travaillons leur présentation
avec vos experts et anticipons les demandes de compléments.**

« Quel sera l'effet sur notre calendrier ? »

Préparation du dossier du maître d'ouvrage, échanges avec les garants, examen par la CNDP lorsqu'il est requis, publicité préalable, rencontres et réponses :

le temps de la procédure peut s'étendre sur 8 à 12 mois.

Nous mettons en regard les échéances de participation, vos études et les décisions attendues.



Nous vous alertons sur les points critiques et préparons les séquences avec vos équipes et vos conseils.

« Comment faire face aux questions sensibles ? »

Eau, risques industriels, biodiversité, trafic, alternatives...
Les sujets du dialogue dépassent parfois ceux que vous aviez prévu de présenter.

Nous préparons avec vous les controverses, les prises de parole et la coordination des réponses techniques.



Nous animons les échanges pour permettre l'expression des différents arguments, préciser les questions et identifier les réponses à compléter.

« Et après la concertation préalable ? »

Lorsque la concertation continue s'applique, le dialogue se poursuit jusqu'à l'enquête publique ou la participation électronique prévue.

Nouvelles études, évolution du projet, réponses en attente : le public doit pouvoir suivre la suite et continuer à participer.

Un conseil continu, au contact de votre équipe et de vos enjeux.



Nous suivons vos engagements et vous conseillons dans les relations avec les garants et le public à chaque étape décisive.

Une grande proximité.

Une expérience sur laquelle vous appuyer.

70 +

concertations réglementaires
accompagnées.

Une interlocutrice à vos côtés
pour anticiper, éclairer vos choix
et accompagner les moments
sensibles.

**Parlons de votre
projet.**

adesso!
Concertation | Communication | Relations publiques

